



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 11073-10420:2012

Informatique de santé - Communication entre dispositifs de santé personnels - Partie 10420: Spécialisation de dispositif - Analyseur

Health informatics - Personal health
device communication - Part 10420:
Device specialization - Body composition
analyzer (ISO 11073-10420:2012)

Medizinische Informatik -
Kommunikation von Geräten für die
persönliche Gesundheit - Teil 10420:
Gerätespezifikation - Analysegerät für die



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 11073-10420:2012 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 11073-10420:2012.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE

ILNAS-EN ISO 11073-10420:2012

EN ISO 11073-10420

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Novembre 2012

ICS 35.240.80

Version Française

Informatique de santé - Communication entre dispositifs de
santé personnels - Partie 10420: Spécialisation de dispositif -
Analyseur de composition corporelle (ISO 11073-10420:2012)

Health informatics - Personal health device communication
- Part 10420: Device specialization - Body composition
analyzer (ISO 11073-10420:2012)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 20 octobre 2012.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles